



Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
 Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
 E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

AVENANT AU CONTRAT LOISIRS SPORTS DES RETRAITÉS POUR LE 09 DÉCEMBRE 2025 ET 06 JANVIER 2026

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°0068-2024 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

VU l'arrêté n°319-2022 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er adjoint au Maire en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

CONSIDÉRANT la demande de Madame Sylvie RIQUIER représentante de l'Association Loisirs Sports des Retraités, à modifier son contrat annuel en y ajoutant le mardi 09 décembre 2025 de 10h à 12h et le mardi 06 janvier 2026 de 10h à 12h en vue d'accueillir : Une réunion du conseil d'administration

CONSIDÉRANT la nécessité de signer un avenant au contrat portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « rez-de-chaussée », située 4 place du Général de Gaulle,

Le Maire décide de signer avec l'activité Loisirs Sports des Retraités, un avenant au contrat portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « rez-de-chaussée »,
 L'avenant est convenu à titre gratuit ainsi que les charges

Fait à Pont-Audemer, le 2 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP

